



COMMUNIQUE DE PRESSE

PRINTEMPS POURRI POUR LES SOINS DE SANTE

La fédération UNESSA tire la sonnette d'alarme

Ce 21 mars, une manifestation du secteur non-marchand est organisée par les syndicats.

Pour les gestionnaires hospitaliers affiliés à UNESSA, c'est l'occasion de rappeler quelques priorités.

L'automne 2016 a été rude pour les soins de santé dans le cadre de l'élaboration du budget de l'INAMI. Rien que pour 2017, ce sont près de 250 millions d'€ d'économies qui touchent le secteur hospitalier. Ce qui équivaut à 4.000 emplois potentiels. Les gestionnaires hospitaliers tirent la sonnette d'alarme. Pour Pierre Smiets, directeur général d'UNESSA, « *il est clair que l'on atteint les limites d'un système. Les économies passées ont été tant bien que mal absorbées par les hôpitaux qui n'ont plus la capacité de faire des efforts supplémentaires* ». Le dernier rapport MAHA de Belfius relève qu'un tiers des hôpitaux belges sont dans le rouge.

Le système de financement et ses contraintes pèsent sur le terrain et la situation devient difficile. De manière générale, les durées de séjour diminuent et les soins s'intensifient. A encadrement de personnel identique, la pression et la charge de travail augmentent dans les services hospitaliers. Les besoins continuent à croître mais les moyens ne suivent pas. La question se pose pour demain : pourra-t-on encore garantir une qualité et une sécurité suffisantes au chevet du patient ? Les gestionnaires hospitaliers sont mécontents : il en va de leur responsabilité finale de préserver la qualité et la sécurité des soins.

Le Gouvernement a pourtant nourri de belles ambitions. Il entend réformer l'organisation du paysage des soins et revoir le financement du secteur hospitalier. UNESSA et les autres fédérations hospitalières sont parties prenantes à cet important chantier.

Pour Pierre Smiets, « *il est nécessaire d'offrir aux acteurs hospitaliers un cadre stable et prévisible pour l'avenir. La réforme envisagée par la Ministre M. De Block se fera avec les acteurs de terrain mais elle nécessite des garanties en termes de moyens budgétaires et de cadre légal* ». UNESSA attend donc du Gouvernement qu'il prenne ses responsabilités et est prêt à participer à l'élaboration d'un pacte à long terme en faveur du secteur hospitalier. Ce Pacte devrait offrir au secteur la perspective d'un été plus serein. Au risque de nouvelles applications de la loi Renault, pour des hôpitaux du pays cette fois !

Personnes de contact :

Pierre Smiets – Directeur général – 0477/514 914

David Lefèbre – Directeur général adjoint – 0473/499 312

Benoît Hallet – Directeur général adjoint – 0475/ 446 663



UNESSA^{ASBL}

Une volonté d'unir nos forces pour défendre une même action et fournir un service de grande qualité à nos membres et leurs partenaires ainsi qu'à leurs patients et résidents.

Une volonté de mettre en place un réseau fort et efficace, d'être uni pour un objectif commun tout en restant collaboratif et ouvert à tous

UNESSA, aujourd'hui, c'est

+ de 3

Milliards de chiffre d'affaires
pour l'ensemble de ses affiliés

20 000

places / lits / logements

30 000

ETP

45 000

Travailleurs employés par les
institutions affiliées à UNESSA
et au service des usagers

300

Structures affiliées dans tous les
domaines du secteur des soins de
santé

- Hôpitaux généraux
- Hôpitaux psychiatriques
- Polycliniques
- Maison de repos pour personnes âgées
- Maison de repos et de soins
- Résidences-services,
- Court-séjour
- Centres de soins de jour
- Centres d'accueil de jour
- Entreprises de travail adapté,
- Institutions d'hébergement pour personnes handicapées
- Services d'accompagnement pour personnes handicapées,
- Initiatives d'habitations protégées
- Services de santé mentale
- Maisons de soins psychiatriques
- Centres de revalidation autonomes
- Groupement de pharmacies
- Centres de promotion de la santé à l'école
- Fédération de centres de planning familial
- Centre de prévention et de protection au travail
- Fédération d'aide et soins à domicile
- Mutualités chrétienne

Nos valeurs

- La **qualité** de l'accueil, de l'accompagnement et des soins aux personnes
- L'**absence de but lucratif**
- La **gouvernance** des institutions : transparence, collégialité et ouverture
- L'autonomie, la créativité et la motivation : **liberté associative et d'initiative**
- L'**accessibilité** et la **sécurité tarifaire**